

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 21_175

**OBJET : MISSION OPC –
CONSTRUCTION DE LA MAISON DU
PNRC ET DU SIEGE DE L'OTI**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 8 décembre 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 34 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marilyn ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Cécile BOURSIER à JC SARTER ; Véronique MOREL à JC SARTER</p>
---	--

La construction de la Maison du PNRC et du siège de l'OTi va démarrer en avril prochain. Dans ce cadre une consultation a été menée pour la mission d'OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

Trois entreprises ont été consultées : Pierre BLANCHEMANCHE, CCG et SINEQUANON.

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

	Prix total Note	Note critère 1	Pers Phy	Méthodo	Temps passé	Note critère 2	Note Totale
BLANCHEMANCHE	37 800 € <i>37,42</i>	37,42	<i>15</i>	<i>10</i>	<i>16,2</i>	41,20	78,62
CCG	38 665 € <i>36,58</i>	36,58	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>20,0</i>	50,00	86,58
SINEQUANON	28 290 € <i>50,00</i>	50,00	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>14,7</i>	44,70	94,70

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (34 POUR)

- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec l'entreprise SINEQUANON pour un montant de 28 290€HT, répartis pour 17 423.81 €HT pour la Maison du Parc et 10 866.19 €HT pour le siège de l'OTi.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 16 décembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

